

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 21 septembre 2021**

**Approbation de  
l'avenant n°1 au lot  
2 : bétons de surface  
- du marché de  
travaux  
d'aménagement des  
espaces publics du  
pôle d'échanges  
multimodal de la gare  
d'Annemasse Partie  
Sud**

**Convocation du : 14 septembre 2021**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL,  
Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT,  
Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

**Excusés :**

**N° BC\_2021\_0133**

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Anny MARTIN, Jean-Paul  
BOSLAND, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 09 juin 2021 n°CC-2021-0098 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, la commission d'appel d'offres réunie le 6 novembre 2018 a attribué les marchés de travaux d'aménagement des espaces publics du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse Partie SUD.

Le lot n°2 : bétons de surface a ainsi été notifié au groupement SOLS SAVOIE / MITHIEUX / GUINTOLI pour un montant de 1 249 858,80 € HT.

En cours d'exécution des travaux, de nouvelles évolutions doivent être actées par voie d'avenant afin de prendre en compte des modifications dans la masse des travaux qui se traduisent par des changements de quantités prévues au marché initial et l'ajout de prix nouveaux.

Ces ajustements occasionnent une plus-value au marché de 20 555,64 € HT, soit + 1,64 %. Le montant du marché sera porté à 1 270 414,44 € HT.

Cet avenant contractualise également une nouvelle date de fin de travaux au 31 décembre 2021. Ce décalage s'explique par les interfaces avec les projets connexes et les libérations d'emprise associées.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au lot 2 du marché de travaux d'aménagement des espaces publics du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse partie Sud avec le groupement SOLS SAVOIE / MITHIEUX / GUINTOLI dans les conditions définies ci-avant,

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-200011773-20210921-BC\_2021\_0133-DE

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les pièces de ce document.

DE DIRE que les crédits sont prévus à l'article 2313 du budget Principal, antenne OAMT41 dans le cadre de l'APCP n°2018-2 votée par délibération du Conseil communautaire n°C-2018-0057 du 28 mars 2018.

Signé par : Alain FARINE  
Date : 21/09/2021  
Qualité : Agglo - DGS



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 21 septembre 2021**

**AUTORISATION DE Convocation du : 14 septembre 2021**

**SIGNATURE DE  
L'ACCORD-CADRE**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**RELATIF AUX  
PRESTATIONS DE**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**GARDIENNAGE DE LA**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**STRUCTURE**

**Membres présents :**

**D'HEBERGEMENT**

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL,  
Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT,

**D'URGENCE**

**D'ANNEMASSE AGGLO**

Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER,  
Alain LETESSIER

**N° BC\_2021\_0134**

**Excusés :**

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Anny MARTIN, Jean-Paul  
BOSLAND, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 juin 2021 n°CC-2021-0098 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

Un appel d'offres ouvert, passé en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, a été engagé le 22 juillet 2021 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur d'Annemasse Agglo, en vue de la passation du marché de prestations de gardiennage de la structure d'hébergement d'urgence d'Annemasse Agglo.

Il s'agit d'un accord-cadre qui sera conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 02 novembre 2021. Il pourra être reconduit 3 fois par période d'un an chacune.

Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 100 000,00 € HT.

La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 25 août 2021 à 23:00 .

A cette date, les 7 plis des candidats suivants ont été réceptionnés dans les délais impartis :

- SAVOIE SECURITE PRIVEE
- PANAM SECURITE PRIVEE
- HAUTE-SAVOIE SECURITE PRIVEE
- SNEC
- LY SECURITE
- ALPINA SECURITE PRIVEE
- CILAO SECURITE

Aucune offre n'est parvenue hors délai.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives aux candidatures ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par la direction de la Cohésion Sociale d'Annemasse Agglo conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1- Prix	40.0 %
2- Valeur technique	60.0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 7 septembre 2021.

Il en ressort que, parmi les candidats, la société PANAM SECURITE PRIVEE n'a pas effectué la visite obligatoire prévue au règlement de la consultation. L'offre du candidat étant incomplète, il est proposé à l'assemblée délibérante de la déclarer irrégulière.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver les propositions de notation et de classement et de considérer l'offre remise par le candidat SAVOIE SECURITE PRIVEE comme économiquement la plus avantageuse. Ils ont en conséquence décidé de lui attribuer l'accord-cadre.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DECLARER irrégulière l'offre remise par la société PANAM SECURITE PRIVEE ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage de la structure d'hébergement d'urgence d'Annemasse Agglo pour les prix unitaires prévus au bordereau des prix avec la société SAVOIE SECURITE PRIVEE ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 611 du Budget Principal, antenne OS057.

Signé par : Alain FARINE  
Date : 21/09/2021  
Qualité : Agglo - DGS



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*